Syndicat cftc Covéa
cftc-covea-france.fr

ACTUALITES SOCIALES AVRIL 2023

TELETRAVAIL 2023

Les NAO 2023 et plus récemment la commission de suivi, ont vu quelques avancées significatives de l'accord télétravail.

- A partir d'avril 2023, les télétravailleurs en flexible **passent de 9 à 11 jours par mois**. (Hors pilotes Covéa PJ & Fidélia)
- A partir de juin, l'indemnité Télétravail régulier sera **lissée sur 12 mois**.
- Rappel que l'accord sur le **travail nomade** n'est pas du télétravail, c'est une souplesse prévue par l'accord « télétravail » permettant de commencer ou de finir la journée à son domicile (pour une durée inférieure à une demi-journée). L'accord précise : « après échange avec son manager, le collaborateur confirme son souhait par écrit ».
- Ouverture d'un test « travail depuis son domicile » pour la **Direction du Développement GMF** : A partir du 5 juin 2023 (durée sur 12 mois glissants), un test va commencer dans les régions **Centre et Est GMF**. Sont concernés, potentiellement 52 directeurs d'agence au forfait jour (sur la base du volontariat) dès lors qu'ils s'engagent à travailler tous les samedis pendant un mois (hormis congés, maladie…).

La CFTC regrette la manière dont le test de la direction du développement GMF a été présenté aux directeurs d'agence concernés.

Nous souhaitons pérenniser les avancées octroyées par Covéa à titre dérogatoire pour 2023 dans l'accord télétravail actuel. Tels que :

- 45 jours et 90 jours pour les télétravailleurs flexibles.
- Pour les télétravailleurs réguliers, la possibilité de déplacer dans la semaine le jour de télétravail s'il tombe un jour férié.
- La bascule de 60% à 40% de présence obligatoire sur site.
- 5 jours de télétravail occasionnel supplémentaire possible le samedi.

CONSEIL : Pour le télétravailleur en modalité flexible, nous vous conseillons de lisser vos jours sur l'année afin d'éviter de manquer de jours en fin d'année.

La CFTC note aussi que les jours de télétravail exceptionnels pour motif de grève, toujours attribués à la dernière minute sur décision de la RH Covéa et non le management de proximité, ne concerne jamais les télétravailleurs flexibles. Cela donne l'impression que la direction récupère d'une main ce qu'elle a donné de l'autre…

Ne pas jeter sur la voie publique

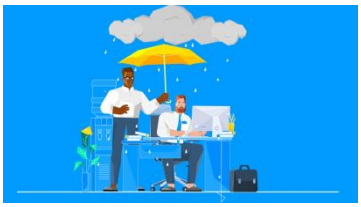

ENTRETIEN ANNUEL

Il nous est remonté massivement que lors de l'entretien annuel les absences pour arrêts maladie, grèves ou évènements familiaux sont évoquées voire notées dans l'entretien. Sous couvert du « bien du salarié », il s'agit avant tout de faire culpabiliser le salarié quant à ses objectifs.

Ce type de comportement doit cesser !

Nous vous invitons à revenir vers vos élus CFTC si vous êtes concernés.

Nous sommes solidaires avec les managers qui sont contraints d'aborder ce sujet contre leur volonté.

N.B. : Evidemment si vous revenez d'un arrêt de plus de 30 jours, il est normal d'aborder les conditions de votre reprise lors d'un l'entretien spécifique.

QVCT

Une commission de suivi de l'accord Qualité de Vie et Conditions de Travail se tiendra courant avril.

Si vos élus sont plutôt satisfaits de la mise en œuvre d'une prime de mobilité durable, il reste beaucoup à faire sur les différents champs que couvre cet accord.

La CFTC demandera le retour de moments de convivialité.

Là où c'est possible, la mise en place d'une douche pour faciliter les activités sportives et la venue à vélo.

L'extension du forfait mobilité durable à la marche sera aussi revendiquée...

Lutter contre le bruit, le stress, la sédentarité, la mal nutrition contribuera aussi à votre qualité de vie au travail.

ENVOI DES ARRETS MALADIE

A partir du 03 avril, les arrêts maladie manuscrits sont à envoyer à une adresse unique :

Covéa – Administration du personnel et paie

TSA 71110 - 79060 Niort Cedex 9

Astuce avant l'envoi : **faire une copie de votre document** vous permettra de le renvoyer en cas de besoin. Pour tous les autres envois ou demandes, le formulaire "Contact AdP RH" demeure votre point d'entrée unique.

Ne pas jeter sur la voie publique

PLACEMENT PRIME DE VACANCES

Vous pouvez demander à placer votre prime de vacances sur le CET ou le CETR. Que vous soyez mensualisé ou que vous perceviez cette prime en une fois, vous êtes éligibles.

A noter que ce placement est moins rentable que le 13ème mois.

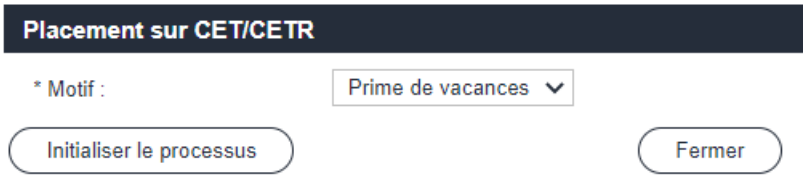

Une victoire de la CFTC : L'utilisation du Compte Epargne Temps génère désormais des congés payés.

BILAN DE 4 ANNEES DE MANDAT

La CFTC Covéa a à cœur d'écouter et d'être la voix de TOUS les salariés : Femmes et Hommes, non-cadres et cadres, de tous âges, de tous secteurs, de toutes orientations et convictions … Nous sommes présents dans toutes les marques, dans tous les métiers et sur tous les sites du Groupe.

Les représentants du personnel CFTC Covéa sont élus « par » et « pour » les salariés. « VOUS » êtes notre priorité !

Faisons le bilan !!!

Nos réussites … Nos déceptions … Nos ambitions pour demain …

VOTEZ Covéa cftc Syndicat

Du 3 au 16 mai 2023

Nous savons pouvoir compter sur Vous !
Une question, un renseignement, contactez-nous :

contact@cftc-covea-france.fr

YouTube

Covéa cftc Syndicat
cftc-covea-france.fr

Partenaire de votre vie professionnelle

Ne pas jeter sur la voie publique